



## AVIS PUBLIC

---

RÈGLEMENT NUMÉRO 6-5-4 (2024)  
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS  
D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE  
CONCERNANT LA DÉLIMITATION DES SECTEURS  
« CENTRAL » ET « CENTRE-VILLE »

---

AVIS est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que :

- le 11 novembre 2024, le conseil municipal adoptait le règlement numéro 6-5-4 (2024);
- l'objet du règlement numéro 6-5-4 (2024) est d'assujettir au règlement sur les PIIA de nouvelles parties de territoire considérées d'intérêt patrimonial et de mettre à jour la liste des bâtiments de valeur patrimoniale supérieure suite aux plus récentes données relatives au patrimoine bâti;
- l'original du règlement numéro 6-5-4 (2024) est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau;

Le règlement entre en vigueur lors de sa publication.

Donné à Coaticook, ce 25 novembre 2024.

La greffière,

Geneviève Dupras

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville le 25 novembre 2024 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 25 novembre 2024.

Donné à Coaticook, ce 25 novembre 2024.

La greffière,



Geneviève Dupras